



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TV 5

Question écrite n° 58979

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le développement de l'audiovisuel francophone au Japon, et notamment sur la diffusion de TV 5. Très attendu tant par la communauté française résidant au Japon que la communauté francophone de ce pays, le lancement de TV 5 le 1er juillet 2000 a permis de conquérir un large public sensible à la culture française par la qualité de ses programmes et par sa réelle valeur pédagogique. Or, l'arrêt brutal et inexpliqué de cette chaîne le 25 décembre 2000 a été très mal ressenti par les francophones de cette aire géographique. Il lui rappelle que la présence d'un média de langue française dans ce pays de 127 millions d'habitants, largement dominé par la culture audiovisuelle américaine, contribuerait au rayonnement culturel de la France, axe prioritaire cité au programme du budget des affaires étrangères pour 2001. Aussi, il lui demande de prendre des mesures adéquates pour que TV 5 reprenne à nouveau ses émissions au Japon, et cette fois de façon durable, afin que la francophonie conserve une influence réelle en Asie.

Texte de la réponse

Les responsables de TV 5-Satellimages mettent actuellement tout en oeuvre pour rétablir la diffusion de la chaîne TV 5, menacée d'arrêt au Japon. Il y a lieu de rappeler que cette chaîne est soumise à l'obligation légale de recourir à une société japonaise, dont au moins 80 % du capital est détenu par des investisseurs japonais, afin de bénéficier d'une autorisation domestique de diffusion en direct. Un tour de table initial équilibré et professionnel avait ainsi été constitué et les principes de partenariat arrêtés, fin 1999, avec « Les amis de TV 5 », qui a obtenu une telle autorisation permettant la diffusion de la chaîne francophone sur le satellite SkyPerfect dès juillet 2000. Cependant, les problèmes posés très rapidement par ce partenariat (départ inexpliqué de plusieurs investisseurs, désaccord sur le choix de l'opérateur technique, limogeage du président des « Amis de TV 5 » qui avait la confiance de TV 5-Satellimages) ont conduit les responsables de la chaîne à s'opposer à sa diffusion par un intermédiaire dont l'absence de fiabilité professionnelle lui faisait courir un risque financier inacceptable compte tenu de son financement réalisé essentiellement sur fonds publics. Les internautes français et francophiles ont été tenus au courant de ces difficultés dès juillet 2000 par TV 5 en liaison avec l'ambassade de France à Tokyo et dès la disparition du signal du satellite SkyPerfect le 25 décembre dernier, un message a été envoyé au forum créé à l'initiative de plusieurs Français sous le nom « Garder TV 5 au Japon ». Le président de la chaîne, M. Jean Stock, s'est rendu au Japon les 26 et 27 février dernier et a chargé une banque française travaillant localement de rechercher de nouveaux actionnaires en liaison avec une banque japonaise. Il a rencontré à cette occasion la communauté francophone et lui a rappelé que la réception de TV 5 grâce à un opérateur satellitaire local restait la meilleure solution pour le Japon malgré les difficultés rencontrées. Néanmoins, la chaîne francophone pouvait être reprise, depuis des années, par les câblo-distributeurs locaux. Ceux-ci n'en ont pas jusqu'ici fait la demande et la communauté francophone a incontestablement un rôle de persuasion à jouer auprès d'eux. Le président de la chaîne a également précisé qu'en immeuble collectif il est possible, comme partout en Asie, de capter TV 5 en clair, donc gratuitement, grâce à une parabole pointée sur le satellite Asiasat 2.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58979

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1589

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2386